

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Julien de Jonzy, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 26 – Votants : 31

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS VERGUIN – M. Georges MATHIEU – Mme Agnès DURIX PREVOST – M. François GRAS – M. Maxime LE CLEZIO – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Jacky PERRET – Mme Christelle DIOT – M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – Mme Marie-Ange PONCET – M. Armand BERNARD (délégué suppléant Varenne L'Arconce).

Absents excusés : Mme Sylvia DARSAT (pouvoir donné à R. BESANCON) – Mme Karine VARGOZ (pouvoir donné à B. BIESSE) – Mme Dominique ZANETTO (pouvoir donné à C. GAGET) – M. Guillaume BUISSON – Mme Laurène KAMINSKI – M. Michel LACHEZE (pouvoir donné à F. ANTARIEU) – M. Vincent DELORME (pouvoir donné à MA. PONCET) – Mme Patricia MOMMESSIN (représentée par A. BERNARD, délégué suppléant Varenne L'Arconce).

Secrétaire de séance : Mme Christelle DIOT.

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués pour leur présence à cette dernière réunion de la mandature, ainsi que la Mairie de Saint Julien de Jonzy pour l'accueil.

Le Président procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Christelle DIOT est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026 :

Adoption du PV du conseil communautaire du 23/02/2026
Adoption des Comptes Financiers Uniques 2025
Affectation des résultats 2025

Vote des budget primitifs 2026
Vote des taux de fiscalité 2026 et du taux de la TEOM 2026
Vote du produit 2026 de la taxe GEMAPI
Subventions ABISE 2026 (ALSH, RPE, Centre social)
Subvention Office de tourisme Marcigny / Semur 2026
Autorisation de signatures des marchés de travaux pour le projet de modernisation de l'accueil touristique au marché de Saint Christophe en Brionnais
Admission en non-valeur budget annexe OM environnement
Décisions du président
Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026 :

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2026-15	Adoption du PV du conseil communautaire du 23/02/2026	Adoptée à l'unanimité
2026-16	Adoption des comptes financiers uniques – année 2025	Adoptée à l'unanimité
2026-17	Affectation des résultats 2025 budget principal et budget annexe « action sociale » dissout au 31/12/2025	Adoptée à l'unanimité
2026-18	Affectation des résultats 2025 budget annexe « OM / environnement »	Adoptée à l'unanimité
2026-19	Affectation des résultats 2025 budget annexe « maison d'accueil »	Adoptée à l'unanimité
2026-20	Affectation des résultats 2025 budget annexe « SPIC énergie renouvelable »	Adoptée à l'unanimité
2026-21	Affectation des résultats 2025 budget annexe « marché aux bestiaux »	Adoptée à l'unanimité
2026-22	Vote des budgets primitifs 2026 : <ul style="list-style-type: none"> - Budget principal et budgets annexes « OM / environnement », « marché aux bestiaux » et « maison accueil » - Budget annexe « SPIC énergie renouvelable » 	Vote à l'unanimité Vote par 30 voix pour et 1 abstention
2026-23	Vote des taux de fiscalité 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-24	Vote du produit de la taxe GEMAPI 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-25	Vote du taux de la TEOM 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-26	Subventions 2026 pour la promotion du tourisme	Adoptée à l'unanimité
2026-27	Subventions 2026 à l'association ABISE pour actions communautaires à vocation sociale	Adoptée à l'unanimité
2026-28	Autorisation de signature des marchés pour le projet « modernisation de l'accueil et aménagement d'un centre d'interprétation au marché de Saint Christophe en Brionnais »	Adoptée à l'unanimité
2026-29	Admission en non-valeur budget annexe « OM / environnement »	Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 23/02/2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 23 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Adoption des CFU 2025 :

Les comptes financiers uniques (CFU) remplacent les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Le président donne lecture CFU des 6 budgets de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais (budget principal et budgets annexes). Ils font apparaître les résultats ci-dessous pour l'exercice 2025 :

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Résultat reporté	Résultats 2025	Résultat de clôture	Résultat reporté	Résultats 2025	Résultat de clôture
Principal	123 827,25	125 231,07	249 058,32	-327 619,86	82 286,74	-245 333,12
OM/env.	221 372,35	4 365,24	225 737,59	58 166,31	-26 518,38	31 647,93
Action sociale	13 216,90	-7 203,40	6 013,50	5 000,00	0,00	5 000,00
Maison accueil	32 914,76	7 868,94	40 783,70	69 947,38	4 814,96	74 762,34
Marché aux bestiaux	17 307,19	287 900,82	305 208,01	-32 609,10	821,76	-31 787,34
SPIC	178,19	105 779,71	105 957,90	-97 122,83	-8 129,88	-105 252,71
<i>Total 6 budgets</i>	408 816,64	523 942,38	932 759,02	-324 238,10	53 275,20	-270 962,90

A noter : le budget annexe « action sociale » a été supprimé au 31/12/2025 et ses résultats seront repris au niveau du budget principal 2026.

La présentation des CFU ne donne lieu à aucune observation de la part des délégués communautaires. Le Président quitte donc la séance et cède la présidence à M. Georges MATHIEU, pour faire procéder à l'approbation desdits comptes financiers uniques. Nombre de membres présents : 25 – nombre de votants : 30.

Sous la présidence de Monsieur Georges MATHIEU, 1^{er} vice-président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, les comptes financiers uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes.

Affectation des résultats 2025 (délibérations 2026-17 à 2026-21) :

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, les affectations des résultats 2025 suivantes :

Budget principal :

- Section de fonctionnement : 255 071,82 € au R002 (soit 249 058,32 € issus du CFU 2025 du budget principal et 6 013,50 € issus du CFU action sociale)
- Section d'investissement : 240 333,12 € au D001 (soit -245 333,12 € issus du CFU 2025 du budget principal et +5 000,00 € issus du CFU 2025 du budget action sociale)

Budget annexe OM / environnement :

- Section de fonctionnement : 225 737,59 € au R002
- Section d'investissement : 31 647,93 € au R001

Budget annexe maison d'accueil :

- Section de fonctionnement : 40 783,80 € au R002
- Section d'investissement : 74 762,34 € au R001

Budget annexe Marché aux bestiaux :

- Section de fonctionnement : 273 420,67 € au R002
- Section d'investissement : 31 787,34 € au 1068

Budget annexe SPIC énergie renouvelable :

- Section de fonctionnement : 705,19 € au R002
- Section d'investissement : 105 252,71 € au 1068

Budgets primitifs 2026 :

Le Président présente au Conseil les projets de budgets primitifs 2026 pour le budget principal et les 4 budgets annexes (OM / environnement, maison d'accueil, marché aux bestiaux, SPIC énergie renouvelable). Ils ont été travaillés par les Maires et Mme CROISSANT le 06 février 2026 et ont été envoyés préalablement aux délégués communautaires.

A retenir :

- Budget annexe Maison accueil : les 12 logements sont actuellement occupés (aucune vacance). Des travaux d'isolation et d'énergie seront à prévoir dans les prochaines années afin de les mettre en conformité avec la législation. A ce stade, les réserves budgétaires pour ces futurs investissements s'élèvent à 120 000 €. Pas de question particulière du Conseil. Le budget annexe « Maison accueil » 2026 est adopté à l'unanimité.
- Budget annexe Marché aux bestiaux : 160 000 € ont été inscrits en redevance d'affermage SAEM, soit le montant minimum prévu. Selon le chiffre d'affaires réalisé par la SAEM en 2026, la redevance pourra être supérieure. Pas de question particulière du Conseil. Le budget annexe « Marché aux bestiaux » 2026 est adopté à l'unanimité.
- Budget annexe SPIC énergie renouvelable : les recettes liées à la revente de l'électricité produite couvrent tout juste les remboursements des emprunts (capital et intérêts). Les charges d'entretien et de maintenance de l'installation sont financées par la subvention d'équilibre du budget principal (de 36 000 à 40 000 €/an). La dette importante sur ce budget impose aussi ce soutien. En investissement, les travaux de remplacement des panneaux sont prévus et ils seront financés par un emprunt. Cet investissement permettra de produire plus d'électricité dans le cadre du contrat de rachat en cours jusqu'en 2030 et d'avoir des recettes plus importantes grâce au niveau très intéressant du coût de rachat. En 2030, l'installation sera encore très performante et permettra d'envisager des productions importantes, pour lesquelles il faudra mettre en place un nouveau cadre de revente. Toutefois, peu importe la solution retenue, elle sera à des tarifs beaucoup moins élevés. Aujourd'hui, la résistance de la charpente de la halle « vendeurs haut » questionne encore. Des renforcements seront probablement nécessaires pour supporter les nouveaux panneaux, même si la couverture photovoltaïque sera moins étendue qu'actuellement. Ces renforcements sont encore à préciser, mais la Communauté de communes ne souhaite pas y consacrer un budget trop élevé pour ne pas entamer l'équilibre financier de l'opération. Par contre, le remplacement des panneaux sur les parcs acheteurs ne pose pas de contraintes particulières. F. ANTARIEU tient à préciser que le remplacement de l'installation ne va pas effacer la dette, mais seulement la réduire. La nouvelle installation pourra encore produire pendant au moins 20 ans après 2030. Il faut d'ores et déjà réfléchir à la façon dont on va valoriser correctement l'électricité produite pour amortir au mieux la dette qui restera à cette date. L'idée la plus intéressante est celle d'un projet collectif, qui pourrait associer les collectivités, les entreprises,

les habitants. Il est important d'équilibrer le fonctionnement du nouvel outil aux recettes disponibles et aux capacités financières de la Communauté de communes.

Pas de question particulière du Conseil.

Le budget annexe « SPIC énergie renouvelable » 2026 est adopté par 30 voix pour et 1 abstention.

- Budget annexe OM/environnement : le budget 2026 s'équilibre désormais tout juste en fonctionnement. Le niveau de l'excédent antérieur est confortable et est préservé via les écritures 021/023. Il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 12% pour l'année 2026.

Pas de question particulière du Conseil.

Le budget annexe « OM/environnement » 2026 est adopté à l'unanimité.

- Budget principal : le Président présente le projet de budget primitif principal 2026. F. ANTARIEU indique que pour l'équilibre financier général et préserver la trésorerie de la Communauté de communes, il est important d'emprunter 100% du reste à charges des projets d'investissements structurants. C'est pour cela qu'un emprunt de 300 000 € est inscrit pour le projet « modernisation de l'accueil touristique et aménagement d'un centre d'interprétation au marché de Saint Christophe en Brionnais ».

Pas de question particulière du Conseil.

Le budget principal 2026 est adopté à l'unanimité.

Vote des taux de fiscalité 2026 :

Les bases d'imposition prévisionnelles 2026 devraient être revalorisées de 0,8%. Cela génèrera une légère hausse des recettes de la fiscalité locale et un produit estimé à 491 650 €. Ce montant est suffisant pour permettre l'équilibre du budget primitif principal de l'exercice 2026, compte tenu des perspectives d'évolution des dépenses et des recettes. Il préserve également la trésorerie de la collectivité et des marges de manœuvre pour l'avenir.

En conséquence, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le maintien des taux en vigueur pour les 4 taxes suivantes :

- ✓ Taxe d'habitation (TH) : 6,69 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 4,49 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 9,18 %
- ✓ Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,32 %

Vote du produit de la taxe GEMAPI 2026 :

Considérant les dépenses inscrites au budget primitif principal 2026 en lien avec la compétence GEMAPI (adhésions aux Syndicats de rivières, participation de la Communauté de communes à l'animation du Contrat Territorial de de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergnio Bourguignonne, ...), le Conseil communautaire arrête, à l'unanimité, le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 à la somme de 32 865 €.

Vote de la TEOM 2026 :

La revalorisation des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2026 permet de générer un produit suffisant pour assurer l'équilibre du budget primitif 2026. Considérant la situation financière du budget « environnement – ordures ménagères » et les perspectives d'évolution des coûts de collecte et de traitement des déchets pour cette année, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2026 :

Base prévisionnelle 2026 (selon état 1259 TEOM)	Taux 2026	Produit attendu 2026
5 282 261 €	12%	633 871 €

Subventions 2026 pour la promotion du tourisme :

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « action de développement économique », la Communauté de communes apporte un soutien financier à différentes structures en charge de la promotion touristique du territoire communautaire.

Pour l'année 2026, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux structures suivantes :

Compte 62875 – budget principal 2026	
Organisme	Montant subvention 2026
Commune d'Iguerande (point info tourisme)	5 000 €
Compte 65748 – budget principal 2026	
Organisme	Montant subvention 2026
Office de tourisme Marcigny/Semur-en-Brionnais	41 868,90 € (soit 8,10 € / habitant)
Association Les Vieilles Pierres	5 000 €
Antenne touristique Saint Christophe-en-Brionnais	5 000 €

Subventions 2026 à ABISE pour ses actions relevant de la compétence communautaire action sociale :

Dans le cadre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et par une convention signée le 19 décembre 2023 entre les 2 parties, la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais soutient financièrement l'association ABISE pour ses actions à vocation sociale destinées aux familles et habitants du territoire :

- Animation d'un centre social agréé,
- Animation d'un accueil de loisirs sans hébergement,
- Animation d'un relais petite enfance et d'une ludothèque,

Les montants proposés pour ces soutiens pour l'année 2026 sont les suivants :

Organismes bénéficiaires	Montant subvention 2026
ABISE pour Centre de Loisirs	17 815,00 €
ABISE pour Relais Petite Enfance	5 082,00 €
ABISE pour Centre Social et ludothèque	40 700,00 €
Total	63 597,00 €

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'attribution de ces subventions à ABISE. Elles sont inscrites à l'article 65748 du budget principal de l'intercommunalité et seront versées en 2 fois : 50% à l'issue du vote du budget et le solde d'ici au 30 octobre de l'exercice concerné.

Autorisation de signature des marchés pour le projet « modernisation de l'accueil et aménagement d'un centre d'interprétation au marché de Saint Christophe en Brionnais » :

La consultation marché publics pour ce projet a eu lieu du 15 janvier au 09 février 2026. 11 lots étaient ouverts et les candidats avaient la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots (sachant que chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé).

LOT 01 TERRASSEMENTS – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
LOT 02 DEMOLITION – GROS-CŒUVRE
LOT 03 STRUCTURE BOIS – COUVERTURE – BARDAGE
LOT 04 MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE
LOT 05 PLÂTRERIE – PEINTURE
LOT 06 MENUISERIES INTERIEURES – AGENCEMENT
LOT 07 CARRELAGE – FAÏENCE
LOT 08 ÉLECTRICITÉ
LOT 09 PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION
LOT 10 IMPRESSIONS – SCENOGRAPHIE
LOT 11 DISPOSITIFS MULTIMEDIAS

21 offres ont été déposées sur la plateforme. Elles ont toutes été analysées par le maître d'œuvre. Après une phase de négociations pour les lots n°3 et 5, la CAO attributive a eu lieu le jeudi 05 mars 2026. Elle a décidé :

- d'attribuer les lots n°1, 2, 3, 5 et 6 aux entreprises suivantes :
 - Lot 01 : TERRASSEMENTS – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS : attribué à l'entreprise THIVENT SAS (630, route de La Clayette – 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN), pour un montant de 89 586,95 € HT,
 - Lot 02 : DEMOLITION – GROS-CŒUVRE : attribué à l'entreprise SAS DUCROT (246, route du port – 71110 ARTAIX), pour un montant de 150 748,09 € HT (base + PSE),
 - Lot 03 : STRUCTURE BOIS – COUVERTURE – BARDAGE : attribué à l'entreprise LES GARCONS DU BOIS – ROBERT ET TRUNEL (6662, route de Chatelneuf – 42940 CHATELNEUF), pour un montant de 266 176,09 € HT (base + PSE),
 - Lot 05 : PLÂTRERIE – PEINTURE : attribué à l'entreprise PLATRERIE CHAROLAISE (1480, rue de la Croisette – 71600 VITRY EN CHAROLLAIS), pour un montant de 43 659,72 € HT (base + PSE),
 - Lot 06 : MENUISERIES INTERIEURES – AGENCEMENT : attribué à l'entreprise SAS CREA BOIS (331, rue de l'étang – ZA Les Plaines – 42120 PARIGNY), pour un montant de 75 632,78 € HT,
- de déclarer infructueux les 6 autres lots, aux motifs suivants :
 - Lots n°9 et 10 : aucune offre reçue
 - Lots n°4, 8, 11 : concurrence insuffisante (1 seule offre reçue)
 - Lot n°7 : offres supérieures aux estimations du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres organisée le 05 mars 2026 et autorise le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus pour le projet de modernisation de l'accueil touristique et aménagement d'un centre d'interprétation sur le site du marché de St Christophe en Brionnais.

Le Président indique que la nouvelle consultation n'empêche pas de travailler dès maintenant au démarrage du chantier prévu début septembre 2026. Cette échéance permet de laisser les manifestations prévues cet été se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Il indique également vouloir présenter avant l'été le projet définitif lors d'une réunion publique.

Admission en non-valeur :

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur d'une somme de 100 € au budget annexe « OM environnement » de l'exercice 2026. Elle correspond à un impayé de dépôts de déchets professionnels à la déchetterie.

Décisions du président :

Aucune décision du Président prise dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 23/02/2026.

Questions diverses :

- La réception des 3 logements à Semur-en-Brionnais est prévue demain.
- La modification n°1 sera téléversée sur le Géoportail de l'urbanisme le 30 mars prochain. Elle deviendra donc opposable à cette date-là.

Actualités des commissions

Commission Agricole (Pierre AUVOLAT) :

- Le dernier Conseil d'administration de la SAEM a eu lieu aujourd'hui. Le résultat comptable est très positif en 2025 et l'année 2026 commence bien : les prix de vente sont toujours élevés et les animaux présentés à la vente sont plus nombreux qu'en 2025. « Les gros soucis sont derrière nous ». Grâce à ces bons résultats, plus de 200 000 € ont été redistribués aux Jeunes Agriculteurs, aux acteurs et salariés du marché. La redevance d'affermage versée à la Communauté de communes en 2025 est de 400 000 € d'affermage.
- Un travail est en cours afin d'augmenter le capital social de la SAEM. L'objectif est notamment de pouvoir mieux négocier avec les banques les conditions des lignes de trésorerie. Le projet sera proposé à la prochaine Assemblée générale de la SAEM.
- Pierre AUVOLAT fait un rapide bilan sur les travaux de la commission agricole. Une dynamique s'était mise en place au début de la mandature avec des actions concrètes (tri des déchets agricoles, collectes spécifiques), mais elle s'est peu à peu estompée avec aucun agriculteur intéressé et motivé pour travailler sur la gestion durable des haies. P. AUVOLAT retient que l'agriculture est aujourd'hui liée à beaucoup de secteurs connexes : gestion de l'eau, entretien des paysages, ... La démarche « EAU DEFI » est bien engagée au niveau du SYMISOA, avec une réunion de restitution prévue autour de l'été. P. AUVOLAT indique qu'il souhaite continuer à être associé aux suites de la démarche, en tant que particulier.
- Pierre AUVOLAT remercie le Conseil pour toutes ces années de travail et souhaite « bon vent aux suivants ».

Commission Action sociale (Maryse POPELIN) :

- Maryse POPELIN fait également le bilan de ces 6 années de commission : « On partait de loin avec la commission pour bien faire connaître tous les services assurés par ABISE. Aujourd'hui, les choses ont bien progressé. Un travail important a aussi été fait avec Aurélie GOUY pour créer des dynamiques intéressantes grâce à la Convention Territoriale Globale (CTG, avec la CAF) et Grandir en Milieu Rural (GMR, avec la MSA). Ces 2 dispositifs ont permis d'apporter beaucoup d'actions pour le territoire et qui ont appréciées par les habitants. Aujourd'hui, il y a des incertitudes autour de l'ALSH ABISE (l'organisation de l'été 2026 est toujours incertaine), de la Mission Locale (confrontée à une forte baisse de ses budgets, des suppressions de postes – c'est très dommage car beaucoup de jeunes de nos communes sont suivis par cette structure). Le projet de réhabilitation de la Gendarmerie a été mené à bien, la Communauté de communes et ABISE disposent d'un bâtiment tout neuf. ABISE compte des professionnels avec de réelles compétences qui ont permis à la Communauté de communes de lui confier également l'animation de France Services et le suivi socio-professionnel des agents de l'ACI (un projet aussi concrétisé dans ce mandat). Cette richesse associative est une chance et il est

important de la soutenir dans un contexte difficile. Des jeunes s'installent chez nous, il faut leur apporter les services ».

Commission Environnement (Georges MATHIEU) :

- 8045 € sont reversés par le SMEVOM au titre des valorisations matières.
- Les caméras pour les PAV seront à récupérer à partir de demain auprès de Valérie à la déchetterie.
- Une réunion avec le directeur du SMEVOM est prévue demain à la Communauté de communes pour faire le point sur le projet d'incinérateur de BAYET.
- Georges MATHIEU reste persuadé que le tri doit être encore amélioré pour éviter encore et toujours des refus de tri. Un certain relâchement est observé depuis le début de l'année et pas plus tard qu'hier, il a trouvé un sac d'herbe de tonte dans un PAV de sa commune. La Communauté de communes est celle qui a les meilleurs résultats, mais ça n'excuse pas tout.

Commission Liens aux communes (François ANTARIEU) :

- F. ANTARIEU rappelle qu'il était très inquiet en début de mandat face à la situation budgétaire de la Communauté de communes (plus de 5 millions d'euros de dette en 2020, des réunions très tendues au marché avec la société CHARVERON qui devait énormément d'argent à la SAEM). Ce n'était pas une situation pas très confortable. Il s'est donc concentré sur les sujets structurants pour essayer de restaurer des marges de manœuvre pour l'intercommunalité. Avec tout le travail des différentes équipes et élus (au marché, à la Communauté de communes), beaucoup de choses ont été faites. Les choses ont évolué favorablement et la collectivité a pu engager des projets nouveaux pour le territoire dans de nombreux domaines. Avec une petite équipe, on a fait beaucoup et, par rapport à il y a 6 ans, la situation de fin de mandat est plus favorable. La communication est un sujet important.

Commission Tourisme, culture, patrimoine (François DE BELIZAL) :

- Le travail de la commission a été axé autour de 4-5 points majeurs : la création de 2 chemins de découverte du bocage et du territoire, la poursuite du calendrier des manifestations festives et culturelles (un outil attendu, recherché et un ciment des activités réalisées sur le territoire de la Communauté de communes), l'émergence de la candidature au patrimoine mondial des sites clunisiens, le soutien à l'Office du tourisme et aux structures de promotion touristiques, le projet d'amélioration de l'accueil touristique à Saint Christophe. François DE BELIZAL se dit très fier de voir ce projet prendre corps et pense que ce sera un très bel outil pour le territoire. Le Brionnais est extrêmement beau et attractif, c'est un territoire jaloué avec une valeur patrimoniale forte (bâti, paysages, bocage). Le Brionnais doit devenir une vraie destination et le travail en cours entre les 3 Communautés de communes sur l'identité brionnaise marque le début d'une nouvelle histoire de la promotion du Brionnais pour qu'il devienne une destination majeure.
- François DE BELIZAL exprime toutefois un regret : l'arrêt de la candidature UNESCO. Mais le bocage est toujours là, à nous de poursuivre sa mise en avant.
- Il dit quitter la Communauté de communes avec bcp d'émotion et tient à remercier tous ceux qui contribuent au fonctionnement de la structure (élus, agents).

David CORDEIRO clôture la réunion en remerciant sincèrement les vice-présidents pour leur dispo toutes les 2 semaines pour les réunions de travail. Il remercie également les délégués communautaires, les membres des commissions (140 personnes au total) pour leur engagement sur ces 6 années. La Communauté de communes de Semur-en-Brionnais est petite structure, aux moyens limités, qui ne coûte pas très cher mais qui montre qu'elle a la capacité de porter de choses. Elle est regardée et

respectée. Mais, pour y arriver, cela nécessite un vrai engagement des élus au quotidien, avec un Etat toujours constructif, dans des conditions préservées. Il est important d'agir dans un esprit coopératif. La Communauté de communes a aussi su mobiliser des financements au-delà de son poids démographique, preuve de son dynamisme. David CORDEIRO indique que la Communauté de communes travaille pour une ruralité active et heureuse et qui capitalise avec les enfants pour l'avenir. Il évoque les prochaines élections : 14 communes, 14 listes, avec de la parité, c'est bien, mais on note une petite crise des vocations. Il adresse ses sincères remerciements aux élus qui ont fait le choix d'arrêter et à ceux qui ont choisi de se représenter. Il remercie enfin les équipes et espère qu'on continuera avec ce même état d'esprit au cours du prochain mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Christelle DIOT
	